



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Juin 2013

Date de la convocation 19 juin 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Fontès
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, M.DIDELET Serge, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme MILAN André, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.MENELLA André M.RELVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.CERET Hugues à Mme BARRE Berthe, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard, M.OLLIER Pierre à M.LUGAGNE Jérôme, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean.</p>

Objet : Service d'Accueil Familial – Avenant au règlement de fonctionnement.

Monsieur BRUN propose aux membres du conseil d'apporter les modifications suivantes au règlement de fonctionnement du SAF» portant sur les points suivants:

 **Nouveau télé service MSA**

La Communauté de Communes du Clermontais a conventionné avec la MSA permettant ainsi au Service d'Accueil Familial d'accéder à un nouveau télé service.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20130627-2013-06-26-11-DE
Date de télétransmission : 11/07/2013
Date de réception préfecture : 11/07/2013

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole met donc à disposition de ces deux services un service Internet à caractère professionnel qui leur permettra d'avoir accès aux ressources et à la situation familiale des allocataires de la MSA souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans cette structure.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, les parents peuvent s'opposer à la consultation de ces informations en faisant un courrier à l'Etablissement d'Accueil. Dans ce cas, il appartient aux parents de fournir les informations nécessaires au traitement du dossier de l'enfant.

Protocole d'allaitement maternel SAF

Consciente de l'intérêt du lait maternel pour le jeune enfant, mais aussi du respect de la sécurité alimentaire, la Communauté de Communes du Clermontais a élaboré un protocole permettant à l'Etablissement Multi-Accueil Collectif « La Farandole » ainsi qu'au Service d'Accueil Familial d'accepter le lait maternel frais selon le protocole.

Horaires d'ouverture

A compter du 1^{er} septembre 2013, le Service d'Accueil Familial modifie ses horaires d'ouverture. Le service est donc ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications au règlement de fonctionnement du SAF, telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

